



CHEFFE DE PROJET CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Sa mission

La cheffe de projet Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) a pour mission d'animer et de travailler à la mise en place d'une dynamique autour du contrat de relance et de transition écologique du territoire.

La cheffe de projet anime les réunions de travail et de concertation et met en œuvre les moyens associés et les partenariats permettant le bon déroulement des actions et le suivi du contrat. Elle anime de nouveaux projets en lien avec les partenaires locaux et institutionnels.

La cheffe de projet intervient en assistance technique pour faire émerger, favoriser et organiser des projets sur les thématiques retenues sur le territoire du PETR en lien avec une ou plusieurs activités socio-économiques et en relation avec de nombreux partenaires internes et externes. La cheffe de projet se doit d'être garante du respect des procédures et textes en vigueur

Ses activités

Suit le CRTE :

- Assure le suivi du contrat, sa stratégie et ses axes en lien avec les EPCI et les partenaires institutionnels ;
- Met en place le suivi du dispositif financier par le biais de tableau de suivi;
- Met en place les instances du suivi du contrat (comité technique et pilotage) et les anime ;
- Organise des temps de travail et de concertation pour la réalisation annuelle des annexes financières avec les EPCI et la préfecture ;
- Évaluation au fil de l'eau du contrat ;
- Communique sur les projets et résultats du contrat.

Anime du CRTE :

- Informe les collectivités et acteurs du territoire des possibilités de financements, appel à projet en cours ;
- Veille juridique et financière pour identifier les financements accessibles pour les projets ;
- Accompagnement des communes, communautés de communes et les porteurs de projets potentiels privés dans l'émergence et la réalisation de leurs projets notamment la recherche de financement ;
- Mise en réseau d'action, projet et acteur travaillant sur une même thématique ;
- Met en place les actions portées par le PETR telles que les CEE, la sobriété numérique ...

Appui au lien territoire/état :

- Création d'un cadre de confiance entre les porteurs de projets, les collectivités, les services de l'état ;
- Appui au soutien et au déploiement des programmes de l'ANCT ;
- Relais sur le territoire de dynamiques ou programmes permettant l'émergence de nouvelles politiques de développement et d'aménagement ;
- Veille territoriale des programmes pouvant être mis en place sur le territoire.